

# **PROCES-VERBAL**

## **CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 AVRIL 2023**

Étaient présents : Marc WELLER, André BARRAL, Michel GRAZIOLI, Vincent LHOMME, Florent STEINMEINZ, Merel VAN DER BLIEK, Valentin ROBA

Absente excusée : Caroline SERRE

Absent : Fabrice GATY

Procuration : Caroline SERRES à Marc WELLER

Secrétaire de séance : Valentin ROBA

### **Ordre du Jour** :

- Approbation du procès-verbal du 09/02/2023**
- Vote du compte de gestion 2022**
- Vote du compte administratif 2022**
- Affectation des résultats 2022**
- Vote des taux d'imposition 2023**
- Vote du budget primitif 2023**
- Achat de la parcelle x94 (24ha) avec le cromlech de la Rigalderie**
- Demande de subvention – Association des parents d'élèves de l'école de Montdardier**
- Demande de subvention – Association des parents d'élèves de l'école d'Alzon**
- Demandes de subvention -Association SOS Méditerranée**
- Demande de subvention – Association Participe Présent**
- Adhésion à l'ANEM (association nationale des élus de la montagne)**
- Adhésion service commun communauté de communes du Pays Viganais – police de l'urbanisme**
- Montant des loyers locations communales**

Séance ouverte à 18h

### **Approbation du procès-verbal du 09/02/2023**

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 Février 2023 et soumet au vote son approbation : Approuvé à l'unanimité.

### **Vote du compte de gestion 2022**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2022.  
Après délibération le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Vote du compte administratif 2022**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2022.  
Michel GRAZIOLI est désigné président de séance.  
Monsieur Le Maire quitte la salle pour le vote. Le premier adjoint donne lecture de la délibération et le soumet au vote, qui est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats 2022**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal l'affectation des résultats 2022.  
Après délibération l'affectation des résultats 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Vote des taux d'imposition 2023**

Taux d'imposition actuel sur le foncier bâti : 30,84 %

Taux d'imposition sur le foncier non bâti : 23,46 %

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal une augmentation du taux d'imposition de 5 %

Contre 5 Pour 2 plus une procuration

La proposition est rejetée, les taux d'imposition resteront identiques à 2022.

### **Vote du budget primitif 2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2023

Après délibération le budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Achat de la parcelle x94 (24ha) avec le cromlech de la Rigalderie**

Cout total du projet	53 000,00 €	100%
Commune de Blandas	10 600,00 €	20%
CD30	10 600,00 €	20%
Fonds vert	31 800,00 €	60%

Monsieur Le Maire propose la demande de subvention auprès des différents financeurs, délibération approuvée à l'unanimité.

### **Demande de subvention – Association des parents d'élèves de l'école de Montdardier**

Une subvention de 350€ est versée à l'association des parents d'élèves de Montdardier.

### **Demande de subvention – Association des parents d'élèves de l'école d'Alzon**

Une subvention de 100€ est versée à l'association des parents d'élèves d'Alzon.

### **Demandes de subvention -Association SOS Méditerranée**

Une subvention de 100€ est proposée.

Après délibération la proposition est rejetée : Contre 5 Pour 2 plus une procuration.

### **Demande de subvention – Association Participe Présent**

L'association demande une subvention de 3000€.

Après discussion avec des membres de l'association, Monsieur le Maire souhaite reporter la demande.

### **Adhésion à l'ANEM (association nationale des élus de la montagne)**

Monsieur Le Maire souhaite annuler cet ordre du jour.

### **Adhésion service commun communauté de communes du Pays Viganais – police de l'urbanisme**

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention pour l'adhésion à la police de l'urbanisme.

Après délibération, la demande d'adhésion est approuvée à l'unanimité.

### **Montant des loyers locations communales**

Les loyers des 4 logements communaux restent inchangés pour l'année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50